

Rapport annuel 2024

Comité d'audit

Table des matières

▶ Introduction	3
▶ Rôle et mandat	4
▶ Composition et fonctionnement	5
▶ Activités du Comité d'audit	6
▶ Perspectives 2025	10
▶ Abréviations et acronymes	11

Introduction

Mesdames et Messieurs les Représentant(e)s et Délégué(e)s,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport annuel 2024 du Comité d'audit (CA) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Comme vous le savez, le rôle du CA est de fournir une supervision indépendante et des conseils sur les questions liées à la gouvernance, à la gestion des risques et au contrôle interne de l'Organisation.

Cette année a été marquée par des avancées significatives en matière de gouvernance, qui témoignent de notre engagement collectif en faveur de l'efficacité et de la transparence au sein de notre organisation.

Au cours des sessions tenues en 2024, les membres du Comité

d'audit ont constaté des améliorations liées à la simplification de la structure organisationnelle, l'adoption de la politique de prévention et de lutte contre tout acte frauduleux, la mise en place de nouvelles procédures de gestion des déplacements professionnels et la gestion des ressources humaines.

Cependant, il est essentiel d'aborder également les insuffisances encore présentes, telles qu'elles ont été relevées par les travaux de l'audit interne. Certains contrôles relatifs au processus de contractualisation et au suivi des protocoles d'accord de subvention (PAS) nécessitent une attention particulière. De plus, nous avons noté l'absence d'animation dans la gestion des risques, et la nécessité de réviser à court terme la nouvelle politique de lutte contre la fraude afin de la renforcer.

Ainsi, bien que nous puissions nous réjouir des progrès réalisés, il est impératif de continuer à œuvrer ensemble pour atteindre une gouvernance exemplaire. Je vous invite à consulter le rapport complet sur nos réalisations, les défis à venir et les perspectives du CA.

Au nom de l'ensemble des membres du Comité, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à la Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DAIE) pour l'excellent travail réalisé durant l'année 2024, et de manière plus large depuis la prise de fonction du directeur de la DAIE en 2020.

A quelques mois de la clôture de mon mandat, je souhaite d'ores et déjà bon succès à ma collègue Mireille Harnois à qui je passerai le flambeau de la présidence fin 2025 et tiens à remercier vivement les membres du Comité d'audit pour

leur engagement et leurs nombreuses et riches contributions. Leur expertise et leurs points de vue respectifs ont permis au Comité d'assurer pleinement son rôle de supervision et de conseil au sein de l'Organisation et constituent un atout précieux pour le Comité et pour l'Organisation.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers la Secrétaire générale et l'Administratrice pour leur confiance et soutien pendant les quatre années de mon mandat au sein du Comité d'audit et leur appui aux activités de l'audit interne, ainsi qu'aux nombreux responsables opérationnels invités à nos sessions. L'Organisation a enregistré des progrès significatifs et notables en matière de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit interne.



Jean-Michel Cassiers

Président du Comité d'audit
Paris, le 12 juin 2025

Rôle et mandat

Le Règlement financier (RF) de l'Organisation stipule que le Comité d'Audit est l'organe de gouvernance qui veille à l'indépendance et à l'efficacité de la fonction de l'audit interne et de l'évaluation au sein de l'OIF.

Le Comité a pour mandat de donner un avis sur la qualité du système de gestion des risques et du contrôle interne, sur la base des travaux réalisés par la Direction de l'Audit interne et de l'évaluation.

En particulier, le Comité doit :

- Faire une recommandation au ou à la Secrétaire général(e) sur la nomination du Directeur ou de la Directrice de l'Audit interne et de l'évaluation et sur la résiliation éventuelle de son contrat ;
- S'assurer du bon fonctionnement de la fonction d'Audit interne au sein de l'Organisation ;

Examiner et approuver les plans d'audit annuel et pluriannuel et les changements qui peuvent y être apportés en cours d'exécution ;

- Assurer la coordination des travaux d'Audit interne et externe ;
- Veiller au suivi du plan annuel d'audit interne ;
- Examiner la qualité des rapports d'audit et la pertinence des recommandations ;
- Être tenu informé des rapports des auditeurs externes aux Instances et de tout autre rapport faisant suite à un audit ;
- Veiller à ce que l'Organisation se dote d'une politique de lutte contre la fraude ; et
- Veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes.



Composition et fonctionnement

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) approuve la composition du Comité d’Audit qui est proposée suivant les dispositions du Règlement financier.

En effet, l’article 12.4 du Règlement prévoit que le Comité d’audit est constitué de huit (8) membres dans le respect d’une représentation régionale équilibrée dont :

- a. Les présidents de la Commission administrative et financière (CAF) et de la Commission de coopération et de programmation (CCP), en qualité de membres de droit ;
- b. Quatre membres désignés par le CPF, sur proposition de son président, parmi les représentants des États et gouvernements membres de l’Organisation, pour un mandat de quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans ;
- c. Deux membres désignés par le CPF, sur la base de leurs compétences dans le domaine de l’audit et du

contrôle, sur proposition du Bureau de l’Union Francophone de l’Audit Interne (UFAI), pour un mandat de quatre ans pouvant être prolongé de deux (2) ans une fois. Ces deux (2) membres assurent alternativement la présidence du Comité d’audit par périodes de deux (2) ans.

L’Auditeur externe (la Cour des comptes de Belgique) a été présent à toutes les réunions du CA.

Les nouveaux présidents de la CAF et de la CCP ont rejoint le Comité lors de sa session de novembre 2024.

A la suite de la suspension de la République du Niger des instances de la Francophonie décidée par le Conseil permanent de la Francophonie le 19 novembre 2023, le représentant du Niger n’a pas participé aux travaux du Comité en 2024.

Les mandats du Canada et du Niger sont arrivés à terme le 21 mars 2025.



Jean-Michel CASSIERS
Président



Mireille HARNOIS
Experte du Comité



Marie-Eve MILLAR
Représentante – Canada



Viorica VERDES
Représentante – Moldavie



Bernardin ASSIENE
Représentant – Cameroun



Marie-Edith TASSYLA
Présidente CCP



Paul VERWILGHEN
Président CAF

Activités du Comité d'audit

Le Comité d'audit a tenu deux sessions au cours de l'année 2024 : la 25^{ème} session, le 25 avril 2024 et la 26^{ème} session le 6 novembre 2024.

Conformément à son mandat, le CA a examiné plusieurs sujets relatifs à la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne de l'Organisation.

En particulier,

- Le CA a assuré la supervision de la DAIE en examinant les rapports d'activités trimestriels et les rapports individuels des missions. Les rapports d'activités présentent l'état d'avancement des missions prévues dans le plan d'audit et d'évaluation, la mise en œuvre des plans d'actions du management ainsi que des recommandations du Comité d'audit. Ils analysent l'utilisation du budget alloué à la DAIE.
- Les membres ont mis un point d'honneur à s'assurer de la mise en œuvre des

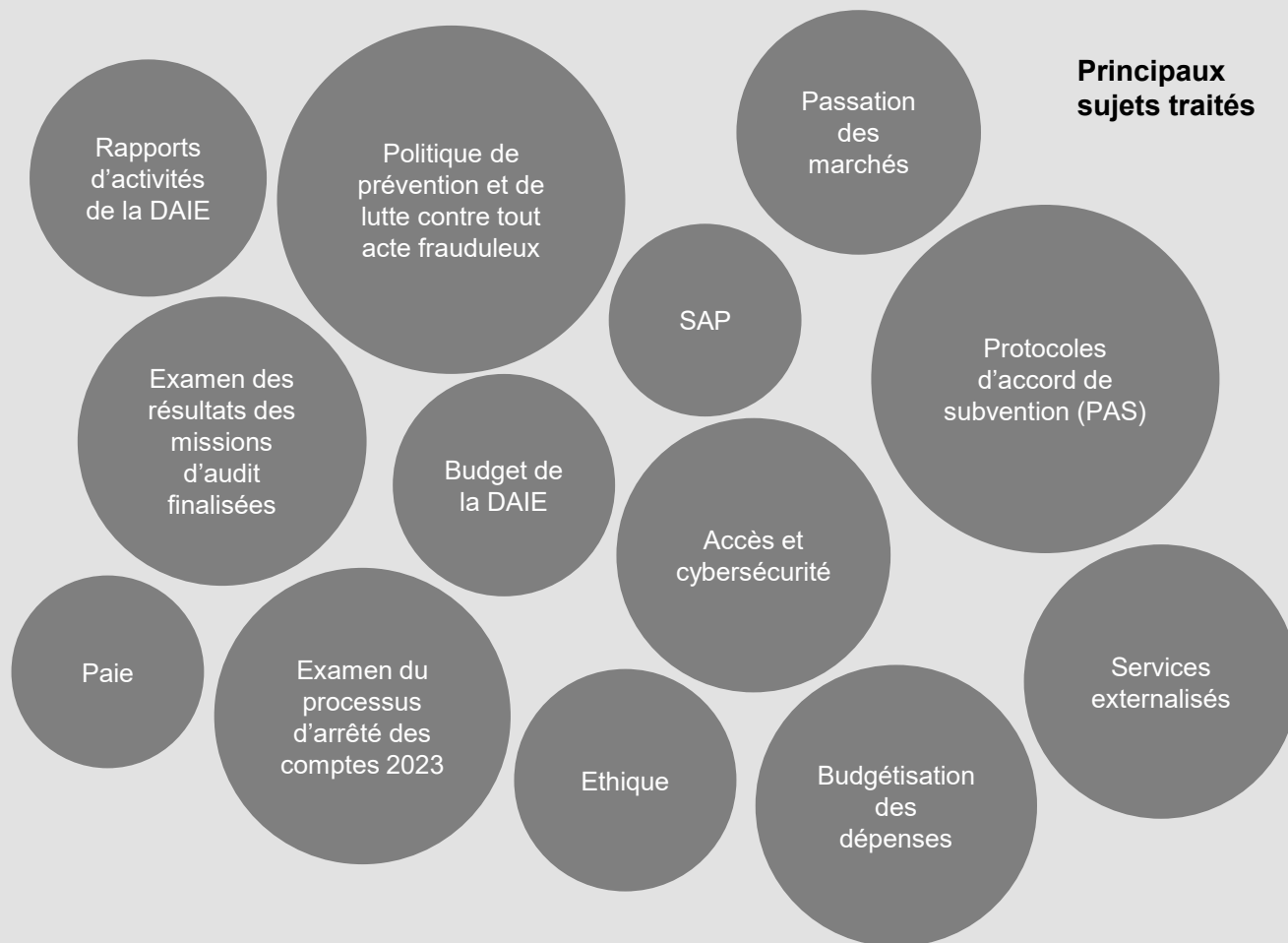
actions correctrices promises à la suite des missions de la DAIE et des recommandations du CA. À cet effet, ils ont accueilli des responsables d'unités afin de s'enquérir directement auprès des principaux acteurs des raisons des retards observés dans la mise en œuvre des actions correctrices, dans une démarche de transparence et de reddition des comptes.

- Les membres du CA ont noté des progrès dans le processus d'arrêté des comptes, la planification stratégique des effectifs, la gestion des cyberattaques, l'amélioration des mécanismes de passation de marché, ainsi que les actions entreprises par l'Administration pour assurer une gestion efficace des PAS.
- Le CA a discuté de la nouvelle Politique de prévention et de lutte contre tout acte frauduleux et a formulé des recommandations pour son amélioration.



Activités du Comité d'audit

Principaux sujets traités



Données clés

Activités du Comité d'audit

La supervision de la Direction de l'Audit interne et de l'évaluation par le Comité d'audit vise à assurer l'indépendance, l'efficacité et la pertinence des activités de la DAIE au sein de l'Organisation. En exerçant un suivi rigoureux et en validant les orientations stratégiques de la DAIE, le Comité d'audit contribue à renforcer la gouvernance et la transparence des processus financiers et opérationnels. Les activités de la DAIE se résument comme suit :



Audit : La mission d'audit a pour objectif de fournir à l'Organisation une assurance raisonnable sur la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne de l'entité faisant l'objet de la mission. La DAIE formule des observations au terme de sa mission et le management propose des plans d'actions pour corriger les défaillances constatées.



Conseil : L'objectif principal d'une mission de conseil est de proposer des solutions aux problématiques liées à la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne. Les missions de conseil sont généralement demandées par l'Administration lorsqu'un besoin important se concrétise. Plusieurs critères déterminent l'acceptation de la mission, y compris les risques pour l'institution, l'impact institutionnel de la mission et l'expertise requise. Aucune opinion n'est formulée au terme des missions de conseil.



Revue : La mission de revue vise à donner une assurance limitée sur des questionnements spécifiques à fort enjeu stratégique pour l'OIF. Le périmètre d'intervention est large ; l'objectif de ce type de mission peut être financier, comptable ou programmatique ou une combinaison des trois.



Évaluation : Notre mission en matière d'évaluation est de veiller à ce que nos projets soient évalués de manière approfondie et systématique, dans le but d'améliorer en permanence leur efficacité et leur impact. Nous pensons qu'une évaluation rigoureuse et indépendante est essentielle à la réalisation des objectifs de l'OIF, et qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que nos ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible.

Activités du Comité d'audit (fin)

Conseil permanent de la Francophonie

Le Président du Comité d'audit (CA), M. Jean-Michel Cassiers, a soumis au Conseil permanent de la francophonie (CPF) le rapport annuel 2023 du Comité d'audit lors de la 128^{ème} session du CPF tenue le 26 juin 2024 à Paris.

Le Président a souligné qu'au cours des trois sessions tenues en 2024, les membres du CA ont réalisé leur engagement continu à superviser la DAIE, en examinant les rapports d'activités trimestriels et les rapports individuels des missions, et en approuvant les changements intervenus sur le plan d'audit 2023.

Le CA a aussi souligné l'importance du suivi de la mise en œuvre des actions correctrices promises à la suite des missions de la DAIE et des recommandations du Comité d'audit et

salué la mise à disposition au Bureau de l'Administratrice d'un nouveau tableau de bord de suivi et de pilotage en temps réel des actions.

Pour 2024, la Direction de l'audit et de l'évaluation a proposé un plan d'audit cohérent avec les priorités et objectifs de l'Organisation. Ce plan résulte de la compréhension des risques stratégiques de l'Organisation par la DAIE.

Le plan est établi environ un an après que le périmètre d'intervention de la Direction a été élargi aux activités d'évaluation. Il prend forme après la finalisation de la programmation quadriennale 2024-2027 et marque ainsi une étape importante dans la démarche de l'OIF vers une gestion axée sur les résultats.

Outre son agenda ordinaire, le Comité d'audit continuera à surveiller les actions de l'OIF en général et celles de la DAIE, en particulier.

Enfin, il a relevé que le Comité continuera d'appuyer l'Organisation dans les domaines spécifiques tels que le dispositif de gestion des risques, la stabilisation de SAP et l'arrêté des comptes, la mise en œuvre des politiques de lutte contre le harcèlement et la fraude.



COMITÉ D'AUDIT

TAIDEN

Perspectives 2025

En plus de ses activités habituelles, le CA poursuivra sa veille sur l'ensemble des initiatives de l'OIF, et plus particulièrement celles de la DAIE. En 2025, le Comité interviendra de manière ciblée dans les domaines suivants.

Évolution du cadre de redevabilité

Le CA sera particulièrement attentif en 2025 à l'évolution du cadre de redevabilité auquel sont soumises les organisations et à laquelle l'OIF est également confrontée, la conduisant à renforcer son cadre de contrôle interne vers plus d'exigences. Outre les actions déjà prises par l'Organisation notamment en ce qui concerne la prévention et la lutte contre tout acte frauduleux et le développement d'activités d'évaluation au sein de l'OIF, une mise à jour de la Charte d'audit interne et de la Charte du Comité d'audit sera proposée et s'inscrira dans le renforcement de ce cadre.

Animation de la gestion des risques et priorisation des risques

L'animation effective du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques inhérents aux activités et processus de l'Organisation – mais également de ceux dits émergents, notamment le déploiement de l'intelligence artificielle ou liés aux évolutions géopolitiques – reste une préoccupation pour le Comité d'audit. Ce dernier vérifiera avec la DAIE, en 2025, si un dispositif a été établi permettant de prioriser les risques et les réponses à y apporter afin de maintenir des processus efficaces qui assurent la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Entrée en vigueur de la Politique de prévention et de lutte contre tout acte frauduleux

Le CA salue l'entrée en vigueur de la Politique de prévention et de lutte contre toute acte frauduleux en juin 2024 qui constitue une grande avancée dans le cheminement de l'OIF pour atteindre les standards les plus élevés en matière de transparence et de redevabilité. Le CA a toutefois relevé quelques insuffisances qui nécessitent une mise à jour de cette politique pour non seulement stimuler l'adhésion effective et totale du personnel de l'OIF et des parties prenantes à cette politique mais aussi pour en assurer le fonctionnement indépendant. Le CA se réjouit de la prise en compte de ces améliorations dans la politique dont il suivra avec intérêt la mise à jour en 2025.

Ressources de la DAIE

Après l'extension du périmètre d'intervention de la DAIE aux activités d'évaluation et le renforcement annoncé du rôle de la DAIE en matière de signalement, d'évaluation préliminaire et d'investigation dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre tout acte frauduleux, le CA sera vigilant à ce que la DAIE dispose des ressources suffisantes lui permettant d'exercer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.

Abréviations et acronymes

CA	Comité d'audit
CAF	Commission administrative et financière
CCP	Commission de coopération et de programmation
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
DAIE	Direction de l'Audit interne et de l'évaluation
DLC	Direction de la Langue française et de la diversité des cultures francophones
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PAM	Plan d'action du management
PAS	Protocole d'accord de subvention
PGI	Progiciel de gestion intégré
REPAC	Représentation de l'OIF pour l'Afrique centrale
RF	Règlement financier
UFAI	Union francophone de l'audit interne



Organisation internationale de la Francophonie
19-21 avenue Bosquet – 75007 PARIS (FRANCE)
Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 25

@OIFrancophonie

www.francophonie.org